



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QU'UNE Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, le mercredi 3 juillet 2019, à 18 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande de PIIA no 2019-0058, Démolition du 1880, chemin du Village, lot 3 958 283
5. Période de questions relatives à l'ordre du jour
6. Levée de la séance

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 28^e jour de juin 2019



Jacques Cusson
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 28 juin 2019, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de juin 2019

Jacques Cusson
Directeur général
et secrétaire-trésorier